



Conge payes Decompte

Par **Ninaaa81**, le **04/10/2022** à **21:32**

Bonjour

mon jour de repos est le mercredi je cumul 2,5 j par mois

je sais que si je pose un jour de cp colle au mercredi soit mardi soit jeudi une fois on le décompte 1j une autre fois 2 jours mais je ne sais plus ds quel sens

si vous pouviez le dire par avance merci

Par **P.M.**, le **04/10/2022** à **21:54**

Bonjour,

Le décompte commence le premier jour ouvré non travaillé pour se terminer le dernier jour ouvrable avant la reprise...

Donc si vous prenez le jeudi et que l'employeur accepte, normalement, il ne doit vous être décompté qu'un jour...